

ABONNEMENT

Un an.....	43 fr.
Six mois.....	9 »
Trois mois.....	4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne..	» 20
Réclames, — ..	» 30
Faits divers, — ..	» 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 11 OCTOBRE

Fonctionnaires - Députés

La question du cumul des fonctions publiques et des mandats électifs fournit une ample matière aux controverses. Une solution paraît avoir rallié la majorité des journaux raisonnables : elle consiste à établir dans la loi le principe de l'inéligibilité de tout agent du gouvernement aux fonctions électives ; car, du moment où les agents du gouvernement resteront sous sa dépendance, même pour les actes relevant directement de leur mandat, du moment qu'ils ne pourront être des mandataires libres, il vaut mieux qu'ils ne soient pas mandataires du tout.

Mais, pourquoi, — a-t-on objecté — ne seraient-ils pas des mandataires aussi libres que les autres ? Parce que le gouvernement peut les destituer ? C'est là un risque attaché à l'exercice de leur liberté ; mais la liberté ne va jamais sans risques. Au fond, le *statu quo* est encore la moins critiquable des solutions. Liberté pour tout le monde en effet. « Liberté » pour les fonctionnaires d'exercer un mandat électif, autant que ce mandat ne comporte pas d'incompatibilité matérielle ; liberté pour le gouvernement de se séparer d'un fonctionnaire qui fait une ostensible opposition à ses actes ; et comme correctif, liberté pour la presse et pour les Chambres d'intervenir et de demander compte au gouvernement de l'abus qu'il pourrait faire du droit de répression. »

Cette théorie présente, au premier aspect, une apparence de large libéralisme qui séduit ; mais il ne faut pas une attention énorme pour y discerner que, transportée dans la pratique, elle n'est rien moins que libérale, car elle aboutit, en fait, à mettre aux mains du gouvernement le droit de confisquer, quand il lui plaît, le mandat de l'élu.

La Chambre interviendra — dira-t-on. — Croyez-vous qu'elle intervienne quand le mandataire aura été frappé pour un discours ou un vote contraires aux sentiments de la majorité parlementaire ? Supposez que l'élu atteint par une mesure disciplinaire soit un clercal ou un socialiste ; imaginez-vous qu'il ait chance d'être soutenu par la majorité opportuniste contre le gouvernement ? La majorité opinera du bonnet, c'est sûr.

Quant à la Presse, nous croyons, sauf preuve contraire, son intervention complètement inefficace ; et nous ne sommes point certain de son adhésion générale (voir l'affaire Mirman qu'elle nous ressasse tous les huit jours sans obtenir, même sans offrir la moindre solution). La Presse réclamera, le gouvernement ne répondra pas ; et au bout de trois ou quatre jours, par crainte d'ennuyer les lecteurs indifférents pour la majeure partie à la question, les journalistes « arrêteront les frais de copie ».

Il saute aux yeux que le système se réduit à ceci : les fonctionnaires membres des assemblées délibérantes sont libres de parler et de voter comme ils l'entendent, sous la réserve que, s'ils parlent et votent autrement que ne l'exige le gouvernement, ils pourront être révoqués.

C'est pourquoi nous préférons l'inéligibilité des fonctionnaires. S'ils aspirent à la députation, à la représentation nationale, sous une forme quelconque, qu'ils jettent leur frac ou leur toge aux orties. Cela nous paraît d'une irrésistible logique et absolument conforme aux lois de la raison.

La Commission du Budget de la Guerre

M. le ministre de la guerre donne des explications sur les renvois anticipés qui ont été effectués cette année d'une partie des classes de 1892-1893.

Il a été très difficile, dit-il, étant données les conditions de la loi de 1889, de faire le renvoi de façon normale parce que, lors de la répartition du contingent dans les régiments, on n'avait pas prévu la formation d'une deuxième portion du contingent ; de là le renvoi au mois d'avril ou de mai prochain du complément des hommes qu'on avait projeté de renvoyer au mois de septembre dernier.

Revenant aux effectifs sous les drapeaux, le ministre fait remarquer qu'il y a pendant les mois d'hiver de 550 mille à 560 mille hommes sous les drapeaux. Il montre que divers éléments n'ont pas été mis en ligne de compte par M. Jules Roche, notamment les hommes en permission, en congé, les malades, etc.

M. Doumer demande si la situation inquiétante que le rapporteur du budget de la guerre a signalée apparaît sous le même jour au gouvernement.

Le ministre répond qu'il peut rassurer la commission quant à l'état actuel de l'armée ; la situation va sans cesse en s'améliorant grâce à l'augmentation annuelle des effectifs budgétaires.

En 1896, le ministre compte arriver au chiffre de 125 hommes par compagnie d'infanterie prévu par la loi des cadres et cela malgré l'accroissement considérable du nombre des unités depuis 1875 et le renforcement des troupes de frontières ; le ministre dit qu'il s'occupe en outre de réduire le chiffre des indisponibles.

Le ministre demande à la commission de rétablir les crédits demandés par le rapporteur et que la commission avait rejetés hier.

La commission a repoussé le rétablissement des crédits demandés par le ministre et le rapporteur.

Puis elle a voté le budget de la guerre y compris les chapitres réservés, mais elle décide qu'elle commencera par examiner la majoration que lui signale son rapporteur général.

Les Livres de classe

On nous adresse, sur cette question, la communication suivante :

« On avait, l'année dernière, à l'occasion de la rentrée des classes, signalé les réclamations de familles qui trouvaient excessifs les achats de livres imposés par quelques professeurs. « Mon fils, écrivaient certains parents, a fait, dans les classes antérieures, l'acquisition de grammaires, de dictionnaires, d'atlas, etc. Pourquoi ne plus les utiliser ? Est-il donc indispensable, pour suivre la classe où il vient d'entrer, qu'il change de manuels et de lexiques ?

Outre la question de dépense, parfois assez grosse, car certains dictionnaires et certains atlas coûtent fort cher, n'y a-t-il pas un réel inconvénient pédagogique à modifier perpétuellement les ouvrages que doit étudier l'écolier ? N'aura-t-il pas du mal à se débrouiller au milieu de la variété des méthodes et des classifications ? »

« L'administration supérieure a reconnu le bien fondé de ces plaintes, car, dès la première classe des lycées, on a avisé les professeurs qu'il ne fallait recommander l'achat d'aucune grammaire ni ouvrage similaire avant une réunion prochaine de tous les professeurs de l'établissement dans le cabinet du proviseur où ces messieurs se mettraient d'accord sur les livres pouvant être utilisés dans toute une série de classes.

« Quant aux textes d'auteurs, lesquels varient forcément d'une classe à l'autre, on invite les professeurs à réduire les achats, au début de l'année, au strict nécessaire.

« Il suffit donc que les élèves achètent des livres au fur et à mesure des besoins ? C'est ce qu'a pensé l'administration. Désormais, les élèves ne seront tenus d'avoir, au début, que les textes sur lesquels porteront effectivement les leçons et explications. La liste de ces textes devra être immédiatement remise au censeur avec l'indication de l'édition recommandée. Puis, quand viendra le moment de changer d'auteur, on prévient les enfants et les familles. De cette façon, tous les livres achetés serviront et, de plus, la dépense, au lieu de s'imposer en bloc le premier jour, s'échelonne sur toute l'année, ce qui ne laissera pas de paraître moins lourd à certaines bourses.

« Enfin, on ne devra faire acheter de livres que par les élèves appartenant définitivement à la classe. Ce sont là, sans doute, de minuscules réformes, mais elles donnent pleine satisfaction aux réclamations et mettent fin à de petites vexations et de petits abus qui indisposaient à juste titre bien des parents. »

CHINE ET JAPON

Pendant que leur armée du Nord s'avance rapidement vers la Mandchourie, les Japonais ne négligent rien pour consolider leurs positions en Corée.

Ils apportent la plus grande déférence dans leurs rapports avec les Coréens et toute tentative d'attentat ou de vol de la part des soldats est sévèrement réprimée.

Les soldats ont des ordres stricts de payer argent comptant tout ce qu'ils obtiennent des indigènes et ils observent soigneusement ces instructions.

Les dépenses journalières de l'armée japonaise d'occupation s'élèvent à 1,500,000 francs.

Les Japonais disent que les Chinois ont commis des actes d'atrocité pendant qu'ils occupaient la contrée avoisinant Séoul.

Les Chinois auraient décapité deux soldats japonais malades à l'hôpital et crucifié deux prisonniers.

Quatorze transports japonais sont dans le port de Chemulpo depuis le 27 septembre.

7,800 hommes de l'armée japonaise et 756 porteurs ont débarqué ici.

4,000 hommes ont renforcé la garnison de Séoul, de crainte que les tribus rebelles qui

ont déjà causé tant de désordre ne se soulèvent de nouveau.

Les troubles annoncés à Yello ne sont que de simples émeutes de paysans, qui se renouvellent chaque année après les travaux des champs. Quand ils n'ont plus de travail, les paysans se livrent au pillage.

Pékin est parfaitement tranquille et l'attitude de la populace est calme.

Il y a bien eu deux ou trois froissements entre des groupes chinois et des étrangers, mais ces derniers ne sont l'objet d'aucune animosité spéciale.

L'EXPECTATION RUSSE

Un télégramme de Tien-Tsin au *Times* d'hier confirme que cinq mille soldats russes sont campés sur la frontière coréenne, à Hun-Chun.

Le *Gazette de Saint-Petersbourg* constate que le chef actuel de l'état-major général de l'armée du Japon a étudié l'art de la guerre en Russie et que, pendant la dernière guerre russo-turque, il était attaché au détachement de feu le général Skobelev.

INFORMATIONS

Avant la rentrée parlementaire

On prête à M. Dupuy l'intention de prononcer un grand discours politique avant la rentrée des Chambres.

M. le duc d'Orléans

M. le duc d'Orléans a envoyé à M. Magnard, directeur du *Figaro*, une somme de mille francs pour la souscription ouverte en faveur du vaccin du croup.

On n'a pas encore vu — ce nous semble — sur les listes du *Figaro*, le nom de M. Casimir-Perier.

La santé du Tsar

Le professeur Leyden est parti hier pour Livadia afin de donner ses soins à l'empereur de Russie ; il accompagnera probablement l'empereur à Corfou.

Les raisons pour lesquelles S. M. l'empereur de Russie a choisi Corfou plutôt qu'Alger ou même Nice pour son séjour d'hiver sont assez curieuses et flatteuses pour nous, en même temps.

« Que j'aille à Alger, a dit Alexandre III, Dieu m'en préserve ! Je connais les Français. S'ils m'avaient au milieu d'eux, il ne se passerait pas de jour qu'ils n'imaginent quelque fête en mon honneur. Et à la fin de ma saison d'Alger, je serais un peu plus fatigué qu'avant.

Néanmoins, cette crainte d'un trop bon accueil manifestée par S. M. Alexandre III est un témoignage précieux à enregistrer de la bonne opinion qu'il a des sentiments affectueux de la France à son égard.

La santé de M. de Mun

M. le comte A. de Mun, en villégiature à Roscoff (Finistère) depuis plusieurs semaines, est assez souffrant d'une très douloureuse névralgie faciale.

L'amiral Gervais commandant d'escadre

Le bruit court, à Toulon, que dans le cas où il serait nécessaire d'augmenter encore, dans les mers de Chine, le nombre de nos navires de guerre, qui dépasse de beaucoup déjà les proportions d'une division navale ordinaire, ce serait l'amiral Gervais qui irait prendre le commandement de l'escadre de l'Extrême-Orient.

ÉPICERIE PARISIENNE

SAUMUR **IMBERT FILS** SAUMUR

Place de la Poste, en face du Café de la Paix,
Fournisseur adjudicataire de l'École de Cavalerie. — Fournisseur de MM. les Officiers.
Maison de confiance la mieux assortie et vendant le meilleur marché de Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix... le kil.	1 »	Sel gris... les 2 kil.	» 25	Oriflamme... le bidon 5 litres.	1 85
Sucre scié...	1 10	Sel blanc...	» 35	Bougie, bonne qualité... le paquet.	» 70
Café grillé... 1/2 kil.	2 30	Sel fin...	» 35	Huile colza double épuration... le 1/2 kil.	» 35
Chocolat Menier...	1 60	Cristaux de soude...	» 25	Savon de Marseille bleu... le kil.	» 50
Chocolat du Planteur...	1 60	Lessive du Phénix... le kil.	» 35	— jaune « Au Chat »... —	» 65
Chocolat Félix Potin, n° 3...	1 60	Amidon Verley... —	» 75	— extra pur « Le Normal »... —	» 70

Excellent Vin rouge, le litre 0,35. — Excellent Vin blanc, le litre 0,40.

Etudes de M^e G. MÉMIN, commissaire-priseur,
Et de M^e LEGOAS, huissier à Saumur.

VENTE JUDICIAIRE

Aux enchères publiques
Après saisie sur le sieur POMMIER, serrurier à Saumur, place Saint-Michel, n° 2,
Le vendredi 12 octobre 1894, à 1 heure du soir.

IL SERA VENDU :

Tables, Chaises, Fauteuils, Buffet, Bois de lit, Literie, Rideaux de lit.

Cuisinière fonte et ses tuyaux. Armoire, Table de nuit, Gravures, Vases, Vaisselle, Verrerie.

Linge de ménage, Effets d'habillement.

Fûts et Bouteilles vides. Et quantité d'autres bons objets

Par le ministère de M^e G. MÉMIN, commissaire-priseur.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus.

LA FRANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Assurances contre l'incendie, la foudre, l'explosion du gaz et des appareils à vapeur.

Assurances sur la vie, assurances en cas de décès, assurances mixtes, assurances à terme fixe, rentes viagères.

Agent général à Saumur : M. L. VALLET, 13, rue de Nantilly.

Etude de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Samedi 13 octobre 1894, à 1 heure, à Saumur.

En l'étude de M^e FOURCHAULT, notaire.

EN TROIS LOTS

1^o Une Maison, sise à Saumur, quai de Limoges, n° 10, et un corps de bâtiments, rue du Bellay, derrière la maison, d'un revenu de 1,600 fr ;

2^o Une Maison, sise à Saumur, quai de Limoges, n° 11, d'un revenu de 1,000 fr. environ ;

3^o Et une Propriété, située au Guillardin, commune de Dampierre.

Voir les affiches pour plus ample désignation.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e FOURCHAULT, notaire.

A LOUER OU A VENDRE

MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

LÉRINA

Liqueur fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHE, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

M^e BRETON, notaire à Varennes, demande UN CLERC pour expéditions et actes courants.

SUCRE CRISTALLISÉ

Pour Vendanges

A. COURTET

RUE DAILLÉ, A SAUMUR

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes
Boîtes marraines satins et peluches
30 jours de délai sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance
Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20
Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

Établissement MAGÉ et CIVRAY

6, Rue des Boires, 3, Rue de la Chouetterie, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Banquets et Diners de famille.

Étant définitivement installés, nous pouvons mettre à la disposition des personnes qui voudront bien nous honorer de leur confiance une vaste salle à manger et salle de bal, et un riche salon de réception y adossé, salle de billard, vaste jardin. — On traite à forfait ou en détail, à des prix très modérés. — Location de service à volonté.

La maison se charge aussi des Repas de Noces, Lunchs, en dehors de Saumur.

TENTE-SALON

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

SUCRE 1^{er} choix... 1 fr. le kilog. || ORIFLAMME, 1 f. 95 le bidon de 3 lit. || Les Achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des Coteaux de Saumur-ROUGE, » 35 le litre ; BLANC, » 40. — 26 l. p^r 25 - Livraison à domicile.

CAFÉ bon mélange... 2 f. 30 le 1/2 k. ||

BOUGIE bonne qualité » 75 le paquet || HUILE double épuration, » 35 le 1/2 kil. ||

SAISON HIVER 1894-95

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Seule Maison vraiment sérieuse pouvant bien faire pour 35 francs un COSTUME COMPLET drap Haute Nouveauté, livré en 24 heures.

EXPOSITION ET GRANDE MISE EN VENTE

27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Môtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE M...R.